



L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
De l'Education Nationale de l'Aude

à

**INSPECTION ACADEMIQUE DE L'AUDE**

56, Avenue Docteur Henri Goût

11816 Carcassonne cedex 9

Téléphone 04 68 11 57 57

Fax 04 68 25 01 98

Division ou service : Division des Personnels

Affaire suivie par : Chantal ZOCCARATO

Téléphone : 04 68 11 57 80

Mél : chantal.zoccarato@ac-montpellier.fr

Réf :

Carcassonne, le 16/01/2006

**Objet** : Déclaration de grossesse

**Nos Réf** : Circulaire FP/4 1864 du 9 août 1995

BO n° 44 du 30/11/1995

Conformément à la législation de la Sécurité sociale, je vous rappelle que :

- pour bénéficier de la totalité des prestations légales, la première constatation médicale de la grossesse doit être effectuée avant la fin du troisième mois de grossesse et ;
- donner lieu à une déclaration à adresser avant la fin du quatrième mois : au service du personnel de l'inspection Académique.

Je vous demande donc de bien vouloir nous adresser en temps utile un certificat médical attestant de votre grossesse sous couvert de votre inspecteur de circonscription.

Pour l'Inspecteur d'Académie  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

M. NOUGLE